



L'ÉVÉNEMENT

À l'école, les attentats et les hommages passent, l'insécurité demeure

Caroline Beyer

Si la «protection fonctionnelle» est désormais attribuée quasi automatiquement en cas de menace envers un enseignant, la sécurisation des établissements, elle, n'a que très peu évolué.

«**C'**est malheureux, mais je pense que, s'il n'y avait pas eu l'assassinat de Dominique Bernard, en 2023, trois ans après celui de Samuel Paty, l'État et l'Éducation nationale ne seraient pas aussi actifs sur le sujet de la protection des personnels, lâche un chef d'établissement. Ce qui m'inquiète, c'est qu'on oublie, qu'on se relâche. Car nous sommes dans l'ère de la Realpolitik et de l'immédiateté». Ce lundi 14 octobre, l'Éducation nationale rend hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard, tous d'eux tombés sous les coups du terrorisme islamiste, car ils enseignaient. Minutes de silence et déplacements de ministres dans des établissements scolaires vont jalonner cette journée. Mais quels changements dans l'Éducation nationale face aux menaces qui pèsent sur ses personnels ?

«La mort de Dominique Bernard a démontré que l'assassinat de Samuel Paty n'était pas un acte isolé. Et qu'un ancien élève pouvait tenir l'arme», constate Jean-Rémi Girard, du Snaic, un syndicat enseignant. Le 13 octobre, le professeur de français Dominique Bernard était assassiné devant l'entrée de son établissement, à Arras, par un ancien élève radicalisé, Mohammed Mogouchkov. Lequel cherchait «un prof d'histoire». À l'instar de professeurs et de chefs d'établissements interrogés par *Le Figaro*, Jean-Rémi Girard estime que, «le principal changement - et c'est un peu le seul -, c'est la protection fonctionnelle». Il ajoute que «la sécurisation des établissements scolaires avance très lentement. La ministre s'est félicitée de 400 établissements sécurisés. À ce rythme, il faudrait un siècle et demi pour sécuriser la totalité».

La protection fonctionnelle, qui donne droit à une prise en charge des frais judi-

ciaires, est devenue quasi automatique en cas de menaces. Témoin à la fois de la peur des personnels et des menaces réelles, le nombre de demandes a bondi de 29 % entre 2022 et 2023 (soit 5264 demandes), après avoir déjà progressé de 15 % entre 2021 et 2022, selon des données publiées en septembre par la Rue de Grenelle. Leurs motifs ? Essentiellement des atteintes morales (67,29 %) - qu'il s'agisse de diffamation, de menaces, d'injures publiques ou d'outrages -, mais aussi physiques (7,64 %), et des actes de harcèlement (8,83 %). Dans 72,1 % des cas, ces demandes de protection sont accordées par l'institution. De leur côté, les personnels de l'éducation ont de plus en plus recours aux services d'avocats. «Le chemin du palais de justice m'est désormais familier», rapporte Pascal Bolloré, responsable de la cellule juridique du SNPEN-Unsa, qui, depuis 2019, a décidé de se constituer partie civile pour soutenir des collègues dans des affaires de menaces de mort et de diffamation. Il a notamment soutenu le proviseur du lycée Ravel à Paris, menacé de mort en mars 2024, après une altercation avec une élève qui avait refusé d'ôter son voile.

L'histoire aura retenu que Samuel Paty, pris dans un engrenage infernal où étaient intervenus, sur fond de fatwa numérique, un père d'élève, un militant islamiste connu des services de renseignements et un terroriste d'origine tchèque, n'avait pas bénéficié de la protection fonctionnelle. «Pour un enseignant, c'est une bonne nouvelle de savoir qu'il peut être soutenu... On parlait de tellement loin, souligne Deborah Caquet, présidente de l'association de professeurs d'histoire-géographie les Clonautes. Les enseignants avaient l'habitude de ne compter que sur eux-mêmes. Et, quand ils demandaient un soutien de leur hiérarchie, ils étaient souvent mis en cause.»

Avant d'être décapité, le 16 octobre 2020, aux abords de son collège, à Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty avait été contraint, face au référent laïcité dépêché sur place, de reconnaître une «maladresse» : il avait demandé aux élèves qui le souhaitaient de ne pas regarder des caricatures de *Charlie Hebdo*. Parmi ses collègues, trois professeurs d'histoire-géo s'étaient désolidarisés de lui, l'un d'eux estimant qu'il avait «commis un acte de discrimination» vis-à-vis d'élèves musulmans.

L'affaire Samuel Paty avait aussi révélé aux yeux du grand public que l'Éducation nationale était la deuxième «grande muette» de France. «Il y a eu un avant et un après. Le "pas de vague" a disparu. C'est une réalité administrative», affirme Didier Georges, au SNPEN-Unsa, le principal syndicat des personnels de direction. Il estime aussi que le travail interministériel - le partage d'informations entre l'Éducation nationale, la justice et la police - a porté ses fruits. «L'État a progressé dans sa capacité d'action quand il y a menace sur un établissement. Son intervention sur les réseaux sociaux, pour suspendre des comptes relayant des menaces, est beaucoup plus rapide», ajoute-t-il. Dans son livre, *Le Cours de monsieur Paty*, dont *Le Monde* a publié les bonnes feuilles le

10 octobre, Mickaëlle Paty, la sœur du professeur assassiné, raconte qu'il y a quatre ans, il lui avait fallu «trois mois», assistée de son avocate, pour obtenir auprès de Pharos (portail de signalement des contenus illicites sur internet) la suppression par Facebook d'une vidéo visant Samuel Paty. «Trois mois durant lesquels (l)es mots de haine à l'encontre de mon frère décapité ont eu le temps de gangrener les cerveaux de notre jeunesse», écrit-elle.

Ce lundi 14 octobre, une minute de si-





lence à la mémoire de Samuel Paty et de Dominique Bernard sera organisée dans les collèges et lycées – mais pas dans les écoles –, « selon les horaires et modalités que les équipes pédagogiques jugeront les plus appropriés », explique l'Éducation nationale. Dans la semaine, un temps d'analyse et de réflexion avec les élèves « pourra également être mis en place », précise-t-on. « Certains professeurs vont organiser une séquence, tout en se demandant pourquoi tout cela est basé sur le volontariat », estime Deborah Caquet, de l'association les Clionautes. « Il y aura une minute de silence. Les enseignants noteront le nom des élèves qui font du bruit, pour alimenter les chiffres des contestations », poursuit-elle, un peu blasée.

« Il ne faut pas lâcher, mais trouver du sens à ce que l'on fait, c'est un combat », poursuit cette professeur d'histoire. Elle rapporte que de plus en plus d'enseignants appréhendent « le mois d'octobre et sa flambée d'incidents liés à la laïcité ». D'autant que l'anniversaire des attentats du 7 Octobre, en Israël, et le contexte international ont fait monter la tension. Dans les cours qui touchent de près ou de loin au Proche-Orient, elle décrit une « agressivité latente, avec des questions qui ne sont pas innocentes ». Ainsi, dans un cours traitant de la Shoah, cette interrogation : « Madame, y a bien un génocide en Palestine ? »

« Il s'agit de tester la neutralité de l'enseignant, de confirmer s'il a ou pas un préjugé antimusulman ou pro-israélien », explique l'enseignante, qui, en terminale, a choisi d'étudier le thème « Faire la guerre, faire la paix », en début d'année, pour poser des jalons. « Il n'y a pas d'intérêt à faire l'autruche », résume-t-elle. Mais, en parallèle, elle constate aussi que « s'installe une fatigue des personnels à maintenir une vigilance permanente, dans un cadre précaire ». « Ils ne peuvent pas résister en permanence, prendre des risques en permanence. Dans ce contexte, l'autocensure continue. Au regard des faits divers, il n'y a pas de raison pour que cela change », conclut-elle, en référence à l'affaire de Tourcoing, qui a fait la une de l'actualité la semaine dernière, et rap- pelé celle du lycée Ravel.

Le 7 octobre, au lycée professionnel et d'enseignements technologiques Sévigné de Tourcoing, situé dans les quartiers

défavorisés, une enseignante a été giflée par une élève de 18 ans qui avait remis son voile avant de sortir et refusait de l'enlever. L'enseignante lui avait rendu la gifle. Sur place le 10 octobre, la ministre de l'Éducation nationale, Anne Genetet, a appelé « la nation tout entière » à soutenir l'enseignante alors que, la veille, une poignée d'élèves s'étaient rassemblés devant le lycée pour soutenir leur camarade. Selon une information du JDD, confirmé par le secrétariat d'État à la citoyenneté, des professeurs avaient pris la défense de l'élève. Les représentants syndicaux du lycée Sévigné ont apporté leur soutien à leur collègue, tout en soulignant un « emballement incontrôlable et biaisé » des médias, réseaux sociaux et politiques. L'avocat de l'enseignante, Eric Cattelin-Denu, a souligné, lui, que le nom de sa cliente avait « circulé sur les réseaux sociaux ».

De toute évidence, au lycée Sévigné de Tourcoing, des libertés semblaient s'être installées quant au respect strict de loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école. Pourtant, nul n'est censé ignorer cette loi, qui plus est depuis la circulaire de Gabriel Attal, qui, en août 2023, est venue préciser l'interdiction de l'abaya dans les établissements scolaires. Fin septembre, le Conseil d'État a d'ailleurs confirmé cette interdiction, en rejetant au fond les requêtes des associations la Voix lycéenne, le Poing levé et Action Droits des musulmans (ADM), ainsi que du syndicat Sud éducation.

« Les choses bougent, mais il y a toujours une minorité agissante qui tend à victimiser certains élèves et perçoit toujours la loi de 2004 comme discriminante », explique Iannis Roder, professeur d'histoire à Saint-Denis et auteur de nombreux ouvrages sur la laïcité. Depuis l'assassinat de Samuel Paty, il estime que l'institution prend les choses en main plus rapidement. Et que les enseignants ont désormais conscience du fait que les questions religieuses ne sont « pas anodines ». « Ensuite, certains ont toujours des difficultés à faire le lien entre le port de signes religieux et un assassinat. » Iannis Roder y voit le résultat d'un manque de « formation politique, au sens noble du terme, sur les enjeux de l'islamisme radical ». « En salle des profs, on entend peu parler de politique. Mais, s'ils ne disent rien, ils n'en pensent pas moins, poursuit-

il. *Le monde enseignant, historiquement ancré à gauche, bascule progressivement vers le vote RN. Un bouleversement symptomatique du sentiment d'abandon.* » La récente note du politiste Luc Rouban pour le Cevipof, sur les scores historiquement hauts du RN dans la fonction publique lors du second tour des législatives, constate que « même les enseignants lui ont donné 20 % des voix, ce qui eût semblé parfaitement inimaginable il y a seulement quelques années (pour mémoire, moins de 5 % des enseignants avaient voté RN en 2017) ».

« Les institutions ont pris les choses en main depuis les assassinats de Samuel Paty et de Dominique Bernard. En revanche, les enseignants et personnels de direction ont plus peur que par le passé », constate Didier Georges au SNPDEN-Unsa. En mars 2023, une enquête interne sur la laïcité, menée par son syndicat, relevait « un chiffre très élevé de non-signalements ». Selon elle, presque la moitié des chefs d'établissement ne signalent pas les problèmes rencontrés en sorties scolaires, et 71 % les refus de participer à un cours de sport. « Une forme d'autocensure invisible », observe Didier Georges, qui évoque par ailleurs la progression des contestations d'enseignement au nom d'une « vérité religieuse ». « Certains profs expliquent qu'ils n'abordent plus la théorie de l'évolution en SVT. La pédagogie ne marche pas face à des convictions religieuses », résume-t-il.

Dans ce contexte, quelle valeur donner aux chiffres des atteintes à la laïcité, publiés régulièrement par l'Éducation nationale ? Dans une interview à La Tribune, le 13 octobre, la ministre de l'Éducation parle d'une baisse « très nette », avec 110 atteintes recensées en septembre 2024, contre 838 en septembre 2023. Mais cette explosion avait fait suite à la circulaire de Gabriel Attal interdisant l'abaya et aux pressions de l'institution visant à la faire respecter. Si les chiffres se font l'écho des actualités politiques et sociétales, ils ont tendance à décliner quand les projecteurs se portent ailleurs. Le « pas de vague » a laissé des traces. ■





« La mort de Dominique Bernard a démontré que l'assassinat de Samuel Paty n'était pas un acte isolé. Et qu'un ancien élève pouvait tenir l'arme »

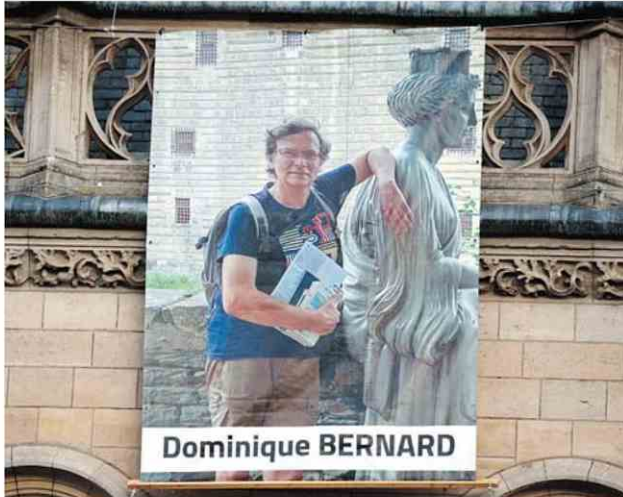
Jean-Rémi Girard Président du Snalc

« Les enseignants ne peuvent pas résister en permanence, prendre des risques en permanence. Dans ce contexte, l'autocensure continue »

Deborah Caquet
Professeur d'histoire-géographie

« Les choses bougent, mais il y a toujours une minorité agissante qui tend à victimiser certains élèves et perçoit toujours la loi de 2004 comme discriminante »

Iannis Roder Professeur d'histoire



Ce lundi, l'Éducation nationale rend hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty, tous deux tombés sous les coups du terrorisme islamiste parce qu'ils étaient enseignants.

